
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRIE et DU MAGNOAC

31 place de la Mairie 65220 TRIE-SUR-BAÏSE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14

Trie sur Baïse, le 31 juillet 2020

Compte rendu du Conseil Communautaire qui a eu lieu le Jeudi 30 juillet 2020 à 20h30 à la salle de la communication à Lalanne-Trie

Le Président M. BARTHE a ouvert la séance à 20h30 et a remercié les membres du conseil communautaire.

M. BARTHE a informé les membres présents que l'ordre du jour sera modifié pour donner suite aux demandes des services de l'Etat qui nous demandent de nous prononcer sur la taxe de dégrèvement.

Avant de démarrer la réunion du Conseil Communautaire, le président M. BARTHE informe les membres du Conseil Communautaire présents que toutes personnes concernées par une décision prise en conseil communautaire doivent s'annoncer en début de réunion et sortir lors du débat.

Présents : 57 dont 7 suppléants

Absents : 11

Procurations : 4

Soit 61 votants

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

1 – Budgets 2020 Principal et annexes

- Budget Principal

Le Président M. BARTHE rappelle que les Comptes Administratifs ont été votés le 24 février 2020.

Le Président M. BARTHE donne la parole au Président de la commission Finances M. SORBET pour présenter les budgets aux membres du Conseil Communautaire présents.

Lors de la présentation des différents budgets Mme EGLISE du service comptabilité de la CCPTM a apporté des précisions.

- Taux (4 taxes)

Le Président de la commission Finances M. SORBET a présenté aux membres du conseil communautaire présents le taux des 4 taxes (documents en annexe 1)

- Taux TOEM

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que celui-ci avait autorisé à ce que le bureau délibère sur les taux afin de pouvoir répondre rapidement au SMECTOM et au SIVOM Saint Gaudens - Montréjeau - Aspet - Magnoac

Le Président de la commission Finances M. SORBET a présenté aux membres du conseil communautaire les taux fixés des TEOM pour l'année 2020 :

ZIP		Bases Prévisionnelles	TAUX TEOM 2020	PRODUITS ATTENDUS
01	ZIP UNIQUE	3 213 084 €	9,79 %	314 561 €
16	TRIE SUR BAISE	1 351 475 €	12,10 %	163 528 €
17	CONTENEURS	780 099 €	14,42 %	112 490 €
18	PORTE A PORTE	793 962 €	16,96%	134 656 €
19	POINT UNIQUE	377 018 €	12,20 %	45 996 €

- Indemnité de fonction des élus

Le Président M. BARTHE prend la parole et informe les membres du Conseil Communautaire qu'il souhaite prendre la totalité de l'indemnité de Président soit 1 604,38 € brut.

Indemnité des Vice- Présidents,

Il a proposé aux membres du conseil communautaire que le montant de l'indemnité pour chaque élu ayant délégation soit de 8.78 % de l'indice majoré 830.- (à savoir les 9 Vice-Présidents)

Le Président M. BARTHE a rappelé aux Vice-présidents de transmettre au service paie de la CCPTM les documents suivants :

- CNI
- Carte vitale
- Rib
- Indemnités de fonction perçues dans d'autres collectivités ou EPCI

- Harmonisation des dotations ADMR

Le Président M. BARTHE propose aux membres du Conseil Communautaire qu'une harmonisation soit faite sur la subvention aux ADMR soit un montant de 3 000 € par ADMR.

Le Président M. BARTHE a également informé les membres du Conseil Communautaire que l'ADMR de Trie sollicite la Communauté de Communes pour une aide exceptionnelle de 3 000 € pour l'investissement d'un véhicule permettant de réaliser des interventions de type espace verts et autres

Le Président M. BARTHE rappelle que cette subvention a été validée en commission de bureau à titre exceptionnel et ne pourra être renouvelée.

- Poules Noires

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il y aura lieu de créer prochainement un budget annexe concernant la réalisation d'un atelier relais.

- Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Le Président explique aux membres du conseil communautaire que suite à la demande des services de l'Etat que nous avons reçue le 29 juillet, il nous est demandé de nous prononcer sur la taxe de dégrèvement

Le Président M. BARTHE expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi des finances rectificative pour 2020 permettant au conseil communautaire d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le Président propose au conseil communautaire d'instaurer pour l'année 2020 le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le budget Principal et l'ensemble des propositions ci dessus à l'unanimité des membres

- VOTE : 60 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

M. ABADIE Pierre n'a pas pris part au débat ni au vote du budget principal de la délibération.

- Budgets Annexes

Budget extension lotissement n°4 (ZAC Trie) a été approuvé à l'unanimité

- VOTE : 61 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Budget MSP du Magnoac a été approuvé à l'unanimité

- VOTE : 60 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Mme FORTASSIN Catherine n'a pas pris part au débat ni au vote du budget MSP du Magnoac.

Budget Résidence Hôtelière a été approuvé à l'unanimité

- VOTE : 61 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Budget Transport Scolaire a été approuvé à l'unanimité

- VOTE : 61 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Budget ZA Magnoac a été approuvé à l'unanimité

- VOTE : 61 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Budget ZA de Lalanne et Trie a été approuvé à l'unanimité

- *VOTE : 61 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION*

Le Président M. BARTHE informe les membres du Conseil Communautaire, qu'il aura lieu de créer un budget annexe Atelier Relais.

- VOTE 61 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

- Harmonisation des commissions

Le Président M. BARTHE informe les membres du Bureau qu'il serait souhaitable qu'une harmonisation soit faite dans le nombre de membres des commissions.

Voir Tableau en annexe

- Fonctionnement de la CCPTM

Le Président M. BARTHE informe les membres du Conseil Communautaire que pour le bon fonctionnement de la CCPTM, il propose au membre du Conseil Communautaire d'approuver l'ensemble des points figurant dans la délibération joint en annexe.

- Délégation du Conseil Communautaire au Président et au bureau

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire, qu'il donne délégation de signature au Président de la Commission Finances- Budgets en cas d'absence

Après avoir pris connaissance des différents points, l'ensemble des membres présents du Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la délibération et la proposition du Président.

- *VOTE : 61 POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION*

- Désignation des délégués

Le Président M. BARTHE informe et présente aux membres du Conseil Communautaire la composition des délégués titulaires et suppléants proposés par le Bureau et nommés dans les instances suivantes :

1. SMECTOM

Traitement des déchets

Titulaire : M. CASTERAN Joël

Suppléant : Mme MARIE-ERNESTINE Stéphanie

Collecte :

Titulaire : Mme MAUMUS Maryse
M. LACOSTE Henry
M. CIEUTAT Serge

Suppléant : M. GRASSET Jean Pierre
M. GIRET Olivier

2. SIVOM Saint Gaudens - Montréjeau - Aspet - Magnoac

Le Président M. BARTHE informe les membres du Conseil Communautaire que la CCPTM doit transmettre rapidement les noms des représentants des 28 communes du Magnoac.
Pour ce faire l'Administration de la CCPTM a besoin que chacune des communes désignent 2 Titulaires et 2 suppléants (le nom – Prénom – Tel Mobile et Tél Personnel – Adresse Postale - Adresse mail)

3. ADAC

Titulaire : M VERDIER Bernard Suppléant : M. BARTHE Gérard

4. Adour Madiran (Institution Adour)

Titulaire : M. LE BIHAN Jean-Michel Suppléant : M. ADER Jean Pierre

5. SDE (Commission Consultative paritaire de l'énergie)

Titulaire : M. VERDIER Bernard

6. CAO

Titulaire : M. DUCAUD Christian	Suppléant : M. ABADIE Pierre
Titulaire : M. GIRET Olivier	Suppléant : Mme MAUMUS Maryse
Titulaire : M. MOULEDOUS Jean- Claude	Suppléant : M. GRASSET Jean Pierre
Titulaire : M. ADER Jean- Pierre	Suppléant : M. MAJOURAU Alain
Titulaire : M. SORBET Jean- Louis	Suppléant : M. FONTAN Guy

7. PETR

Titulaire : M. VERDIER Bernard	Suppléant : M SORBET Jean Louis
Titulaire : M. BARTHE Gérard	Suppléant : M. DUCAUD Christian
Titulaire : Mme. BRUZEAUD Anne Marie	Suppléant : M. CIEUTAT Serge
Titulaire : M. FONTAN Guy	Suppléant : M. ADER Jean Pierre
Titulaire : M. GRASSET Jean Pierre	Suppléant : Mme MAUMUS Maryse
Titulaire : M. ABADIE Pierre	Suppléant : M. ROUSSE Gaëtan

Après avoir délibéré l'ensemble des membres présents du Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les propositions du Président.

- *VOTE : 61 POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION*

8. Conventions

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il aura plusieurs conventions à signer ou à reconduire.

Il a précisé que chaque commission sera destinataire des demandes de conventions et qu'elles auront la charge d'étudier et de présenter celle-ci au bureau.

- Conventions de participation entre le Département et la Communauté de Communes ou entre la Communauté de Communes et d'autres organismes
 - Convention fourniture de repas,
 - Convention Caf
 - Convention Adhésion Pyrénées initiative
 - Convention avec le CDG 65
 - Convention avec le Parlem
 - Convention MOUS
 - Etc...

Après avoir délibéré l'ensemble des membres présents du Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Président.

- *VOTE : 61 POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION*

9. Embauche (personnel)

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'à ce jour la CCPTM rencontre des problèmes d'organisation et de mise en place en ce qui concerne :

La mise en place d'une femme de ménage

La mise en place de secrétaire inter-communale

Il propose aux membres du Conseil Communautaire qu'une analyse soit faite afin que la mise en place du personnel recherché soit pertinente et durable dans le temps.

Après avoir délibéré l'ensemble des membres présents du Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Président.

- *VOTE : 61 POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION*

Après avoir demandé s'il n'y avait pas de questions diverses le Président lève la séance à 22h40 ..

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac
BARTHE Gérard